

Règlement Verti'Vousse

03/12/2022



Toute inscription à l'épreuve de la Verti'Vousse implique l'acceptation tacite du règlement suivant. **Si des règles spécifiques à la période COVID en cours sont applicables le jour de la course, elles vous seront communiquées dès que possible. MERCI à vous pour le respect des consignes et instructions données ultérieurement.**

Organisation

La Verti'Vousse est une course semi-nocturne en milieu naturel de type "course verticale" organisée par l'Association Objectif Sure, elle consiste à monter du centre de Voiron au sommet de la colline de la Vouise avec des départs individuels décalés type « contre la montre ». Les informations (parcours...) sont disponibles sur le site internet www.circuit-de-la-sure.fr/vertivousse/.

Parcours/balisage

L'itinéraire débute place de la république à Voiron et se termine au pied de Notre Dame de Vouise, en passant par : rue des 4 Chemins, rue des Orphelines, rue St André, avenue Pierre et Marie Curie, rue du Garat, le début du chemin du Regardou puis montée directe en suivant le balisage.

Soit un parcours montant de 2,6 km et 400m de dénivelée positive (montée dite « sèche »).

La descente se fait en allure libre en suivant le parcours de descente balisé.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une puce électronique délivrée avec le dossard à chaque coureur et rendue par celui-ci à l'arrivée.

Notons que cette puce, portée au poignet par les coureurs, servira à arrêter le chronomètre à l'arrivée par un badgeage volontaire de chacun sur un boîtier électronique placé en évidence.

Programme

Les coureurs partiront en contre la montre à partir de 17H00. La remise des prix aura lieu à 19h.

Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé sur la place de la République au retour des participants au point de départ.

Il n'y a pas de ravitaillement liquide ou solide à l'arrivée en haut de la Vouise.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet (www.circuit-de-la-sure.fr/vertivousse/) à partir du 07/11/2022, les inscriptions sont également possibles le jour J, de 14H00 à 16H45, sur la place de la République devant l'église St Bruno de Voiron.

Le montant de l'inscription est de 7 euros, en espèces ou par chèque à l'ordre de Association Objectif Sure pour les inscriptions sur place.

Conditions de participation

Les coureurs doivent présenter une parfaite condition physique et être :

- soit munis d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA [Santé, Encadrement et Découverte] ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de

l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, l'organisation gardera une copie de ce certificat,
 - ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'épreuve est **ouverte à partir de la catégorie Cadets(tes)** (code CA, année de naissance 2006 & 2007), sous réserve d'une autorisation parentale écrite à présenter lors de l'inscription pour les mineurs.

Droit à l'image, protection de la vie privée

Tout participant autorise l'association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et sauf contre-indication formulé par écrit lors du retrait des dossards, à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication de leur résultat et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course) lors de leur inscription.

Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté. Chaque coureur doit obligatoirement veiller à être enregistré aux éventuels points de contrôle le long du parcours.

Lors de leur descente, les coureurs ayant terminé leur section chronométrée doivent laisser la priorité aux coureurs montant encore en course.

Matériel

- Matériel obligatoire : **chaussures et tenue adaptées** au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, neige, etc.) + une **lampe (frontale)** en bon état de marche
- Matériel conseillé : réserve d'eau (poche à eau ou porte-bidon), coupe-vent, couche thermique supplémentaire pour la descente (la température observée au sommet à la Vouise est souvent beaucoup plus basse que celle au départ), sifflet et téléphone portable
- Divers : bâtons autorisés

Logistique

Les coureurs sont invités à s'organiser pour disposer d'effets personnels (voir § « matériel ») pour la descente qui n'est pas chronométrée.

A noter : l'emplacement de départ ne permet pas de mettre à disposition des participants des services supplémentaires : stationnement, vestiaires et consigne, douches, etc...

Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Résultats, remise des prix

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

La remise des prix aura lieu à 19h.

Assurance

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance dommages corporels, rapatriement, frais de recherche et secours. Il est rappelé à tous l'intérêt d'être à jour de la vaccination antitétanique.

L'organisation a elle-même souscrit à une assurance.